

Communiqué de presse  
30 juin 2020

## Maison-atelier de Jean Lurçat : l'Académie des beaux-arts lance les travaux de rénovation

---



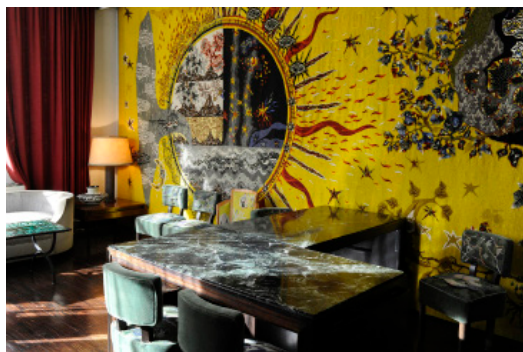
La maison-atelier de Jean Lurçat, villa Seurat, vers 1926. Photo DR  
© Collection Fondation Jean et Simone Lurçat

Soucieuse de préserver l'œuvre de Jean Lurçat (1892-1966), peintre-cartonnier de renommée internationale, grand rénovateur de la tapisserie du XX<sup>e</sup> siècle, élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1964, sa veuve Simone Lurçat a légué en 2010 à l'Académie des beaux-arts la maison-atelier de l'artiste située Villa Seurat (Paris XIV<sup>e</sup>), œuvre de son frère, l'architecte André Lurçat (1894-1970), ainsi que les collections et le fonds d'archives qu'elle abrite.

Cet incontestable chef-d'œuvre parisien du Mouvement moderne a été construit en 1925 par son frère André Lurçat. Elle est la première des 8 maisons édifiées par l'architecte dans la Villa Seurat, l'un des trois ensembles urbains importants réalisés à Paris dans les années 20. La maison a été surélevée en 1929 pour créer un second atelier.

Véritable lieu de mémoire, maintenue dans son état d'origine avec son décor et son mobilier, la maison-atelier a été classée monument historique en décembre 2018.

Depuis 2010, l'Académie des beaux-arts, à travers la Fondation Jean et Simone Lurçat qu'elle a créée, s'est attachée à un patient travail d'identification, de classement et de reconditionnement de ce fonds d'archives (correspondance, notes personnelles, manuscrits d'articles et de conférences, coupures de presse et publications, photographies, échanges avec ateliers de tissage, collectionneurs, conservateurs de musées et galeristes...). Elle a par ailleurs assuré l'entretien du bâtiment et pourvu aux travaux de première urgence (étanchéité, réfection de l'atelier du dernier étage...) et a créé des réserves répondant aux exigences de la conservation des œuvres d'art. Titulaire du droit moral et des droits patrimoniaux attachés à l'œuvre de Jean Lurçat, l'Académie a par ailleurs pour mission de gérer les droits de l'artiste, de défendre son œuvre et de promouvoir les collections qui lui ont été léguées, contribuant ainsi au rayonnement de celui qui fut l'un de ses plus illustres membres. L'Académie des beaux-arts organisera ainsi en 2021, une exposition consacrée à l'œuvre graphique de Jean Lurçat dans le Pavillon Comtesse de Caen du Palais de l'Institut de France.



Séjour de la maison-atelier de Jean Lurçat, Villa Seurat  
© Françoise Huguier

L'Académie a parallèlement mené une réflexion portant sur la rénovation de la maison-atelier, dans la perspective de son ouverture au public. Cette restauration s'attachera à mettre en valeur l'architecture novatrice d'André Lurçat et à restituer le lieu de vie et de travail de Jean Lurçat, personnalité majeure de la vie artistique du XX<sup>e</sup> siècle. La mise en conformité du lieu permettra de recevoir plus aisément les chercheurs et de présenter l'œuvre de l'artiste au public.

**Le groupement composé par *h2o architectes*, *Equilibre structures*, *Gt2i* et *VPEAS* a été retenu au terme d'un appel d'offres maîtrise d'œuvre lancé le 24 janvier dernier. Cette mission a débuté le lundi 29 juin 2020, pour une durée de 22 mois, travaux compris.**

## L'Académie des beaux-arts

---

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que la Fondation Paul Marmottan (Musée Marmottan Monet à Paris et Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt), la Fondation Claude Monet à Giverny, la Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, la Fondation Jean et Simone Lurçat à Paris, la Villa les Pinsons à Chars et la galerie Vivienne dont elle est copropriétaire.

Aujourd'hui, l'Académie comprend statutairement 63 membres et 63 correspondants répartis au sein de 9 sections artistiques.

---

**Hermine Videau** - Responsable du service de la communication et des prix  
tél. : 01 44 41 43 20  
com@academiedesbeauxarts.fr

**Pauline Teyssier** - Chargée des relations presse  
23, quai de Conti – 75006 Paris  
tél. : 01 44 41 44 58  
pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr

**Académie des beaux-arts**  
23, quai de Conti - 75006 Paris